

Commission : Discipline
Date : 11 juin 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Récapitulatif des récidives d'avertissement :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	07 06 26	CS ANGOULEME LEROY	2 Matches de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	08 06 26	41€
D2	07 06 26	AS ANGOULEME BEL AIR	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 06 26	35€

Autres sanctions :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	06 06 26	FC NERSAC	4 Matches de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	08 06 26	60€
D1	06 06 26	FC NERSAC	3 Matches de suspension	Art 5 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 06 26	55€
D2	31 05 26	GSFP GOND PONTOUVRE	12 Matches de suspension dont 6 avec sursis	Art 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	12 06 26	125€

D4	06 06 26	FC GENAC GOURVILLE	3 Matches de suspension dont 1 avec sursis	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 06 26	41€
D4	07 06 26	AS VOEUIL	6 Matches de suspension	Art 6 et 1.4 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	08 06 26	125€
D4	10 05 26	OF COURBILLAC	5 Matches de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	12 06 26	90€
D4	10 05 26	OF COURBILLAC	4 Matches de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	12 06 26	60€
D4	10 05 26	AS MOSNAC	5 Matches de suspension	Art 13.1 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	12 06 26	90€
D4	10 05 26	AS MOSNAC	10 Matches de suspension	Art 13.1 et Art 12 du Barème Disciplinaire et CTDA x 2	Joueur	12 06 26	265€

[Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.](#)

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN